

Commune :
MESNIL-LE-ROI (LE) (396)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 978 X
Document vérifié et numéroté le 15/02/2024
APTGC Versailles
Par Grégory BUSSONNAIS
Géomètre du Cadastre
Signé

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AL
Feuille(s) : 000 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 15/02/2024
Support numérique : -----

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par Olivier BLONDEAU (2)
Réf. : A19-029
Le 09/02/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

VERSAILLES - Accueil et délivrance de documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h30
12 rue de l' Ecole des Postes
78015 VERSAILLES
Téléphone : 01 30 97 43 00
Fax : 01 30 97 45 76
sdif.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20240413-DELIB202421-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2024